



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapport de la Cinquième Commission*

Rapporteur : M. Ken Siah (Singapour)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 6^e, 7^e, 10^e à 13^e, 16^e, 18^e, 19^e et 21^e à 26^e séances, les 11, 17, 24, 28, 29 et 31 octobre, les 8, 18 et 22 novembre, et les 2, 10, 13, 16, 18, 23 et 27 décembre 2013. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants ([A/C.5/68/SR.6](#), [7](#), [10](#) à [13](#), [16](#), [18](#), [19](#) et [21](#) à [26](#)).
3. À la 11^e séance, le 28 octobre, le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont fait des déclarations liminaires (voir [A/C.5/68/SR.11](#)).

* À sa 26^e séance, le 27 décembre 2011, la Cinquième Commission a examiné et adopté son projet de rapport, soumis par le Secrétariat au nom du Rapporteur, qui avait été distribué aux membres de la Commission sous la cote provisoire [A/C.5/68/L.24](#) (voir [A/C.5/68/SR.26](#)) et est intégralement reproduit dans le présent document.



4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapports du Secrétaire général¹

Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7 et Add.7, 9, 13, 16 à 18, 20, 21 et 23, A/68/515 et Corr.1 et A/68/507)

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante et unième session (A/68/16, chap. II.A)

Rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/75)

Huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/68/92)

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 » (A/68/86 et Corr.1)

Lettre datée du 22 octobre 2013, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/68/10)

Lettre datée du 12 novembre 2013, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale, concernant des propositions relatives à la réforme des modalités de fonctionnement du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/68/13)

Rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et juges et juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (A/68/188)

Rapport du Secrétaire général sur les consultations sur l'établissement d'un secrétariat unique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York (A/68/214)

Rapports du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/68/186 et A/67/165 et Corr.1)

Cinquième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (Umoja) (A/68/375 et Add.1)

Deuxième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en place du progiciel de gestion intégré des Nations Unies (A/68/151)

¹ A/68/6 (Introduction), (Sect. 1 à 3), (Sect. 4) et Corr.1, (Sect. 5) et Corr.1, (Sect. 6) et Corr.1, (Sect. 7) et Corr.1, (Sect. 8 à 12), (Sect. 14), (Sect. 15) et Corr.1, (Sect. 16 à 21), (Sect. 22) et Corr.1, (Sect. 23 à 25), (Sect. 26) et Corr. 1, (Sect. 27) et Corr.1, (Sect. 28), (Sect. 29), (Sect. 29A à G), (Sect. 29H) et Corr.1, et (Sect. 30 à 36), ainsi que (Income sect. 1 à 3).

Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Étude des progiciels de gestion intégrés dans les organismes du système des Nations Unies » et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet de celui-ci (A/68/344 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur le pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses (A/68/490)

Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport du Secrétaire général (A/68/187)

Normes comptables internationales pour le secteur public

Sixième rapport d'étape sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies (A/68/351)

Note du Secrétaire général transmettant le troisième rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (A/68/161)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/508)

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général (A/68/517)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/643)

Plan-cadre d'équipement

Onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement et montant définitif des dépenses connexes de la période de 2008 à 2013 (A/68/352 et Add.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/551)

Rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/68/5(Vol. V)]

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2012 (A/68/336)

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rapport du Secrétaire général (A/68/372)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/585](#))

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapports du Secrétaire général ([A/68/327/Add.1 à 7](#) et [Add.8/Corr.1](#))

Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.10](#) et [Corr.1](#), [A/68/7/Add.17](#), [A/68/7/Add.18](#) et [Corr.1](#))

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ([A/68/303](#))

Rapport du Secrétaire général présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ([A/C.5/68/2](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.3](#))

Renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

Rapport du Secrétaire général ([A/68/506](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.8](#))

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2014-2015

Rapport du Secrétaire général ([A/68/80](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.1](#))

Centre du commerce international

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2014-2015 ([A/68/6](#) ([Sect. 13](#)) et [Add.1](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.6](#))

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2013

Rapport du Secrétaire général ([A/68/380](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.2](#))

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions

Rapport du Secrétaire général ([A/68/634](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.15](#))

Prévisions révisées comme suite à l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Rapport du Secrétaire général ([A/68/385](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.5](#))

Prévisions révisées se rapportant au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Rapport du Secrétaire général ([A/68/365](#) et [Add.1](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.14](#))

Application des recommandations relatives au renforcement de la sécurité des systèmes informatiques au Secrétariat

Rapport du Secrétaire général ([A/68/552](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.11](#))

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2013

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ([A/C.5/68/3](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.4](#))

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général ([A/68/659](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.24](#))

Fonds de réserve

Rapport du Secrétaire général ([A/C.5/68/20](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/7/Add.22](#))

5. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission concernant chaque chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ces recommandations sont fondées sur les propositions du Secrétaire général, les recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les prévisions de dépenses révisées et états des incidences sur le budget-programme présentés par le Secrétaire général, et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours.

Recommandations de la Cinquième Commission concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
A. Chapitres des dépenses			
<i>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>			
	Projet de budget-programme	120 830,3	
	Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(3 011,1)	
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 512,9)	
	Cinquième Commission :		
	Taux de vacance de postes	67,5	
	Autres ajustements	1 787,4	
	Incidences financières :		
	Rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/68/2) et rapport correspondant du Comité consultatif (A/68/7/Add.3)	(561,4)	
Total partiel		117 599,8	
<i>2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences</i>			
	Projet de budget-programme	678 188,0	
	Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(3 684,9)	
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 655,2)	
	Cinquième Commission :		
	Taux de vacance de postes	579,1	
	Autres ajustements	(2 084,4)	

Incidences financières :

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 comme suite à l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (A/68/385) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.5) —

État des incidences sur le budget-programme : progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/C.5/68/14), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.13) 654,3

État des incidences sur le budget-programme : Comité des droits de l'homme (A/C.5/68/15), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.20) 1 063,3

État des incidences sur le budget-programme : Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe (A/C.5/68/17), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.23) 30,4

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions (A/68/634), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.15) 1 159,2

État des incidences sur le budget-programme : suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/68/19), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.21) 762,6

Total partiel 673 012,4

3. *Affaires politiques*

Projet de budget-programme 1 198 950,8

Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme (954,2)

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(959,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	171,3	
Autres ajustements	749,1	
Total partiel	1 197 957,2	
4. Désarmement		
Projet de budget-programme	24 302,2	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(157,4)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(318,3)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	35,8	
Autres ajustements	82,2	
Incidences financières :		
État des incidences sur le budget-programme : progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/C.5/68/14), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.13)	785,1	
Total partiel	24 729,6	
5. Opérations de maintien de la paix		
Projet de budget-programme	113 127,4	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(657,6)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	911,0	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(220,4)	
Autres ajustements	294,0	
Total partiel	113 454,4	
6. Utilisations pacifiques de l'espace		
Projet de budget-programme	8 187,7	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(64,6)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	20,5	

		<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Cinquième Commission :			
	Taux de vacance de postes	17,0	
Total partiel		8 160,6	
7. <i>Cour internationale de Justice</i>			
	Projet de budget-programme	53 168,4	
	Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(777,0)	
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	347,3	
Cinquième Commission :			
	Taux de vacance de postes	9,6	
	Autres ajustements	(403,5)	
Total partiel		52 344,8	
8. <i>Affaires juridiques</i>			
	Projet de budget-programme	48 817,9	
	Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(359,9)	
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(719,8)	
Cinquième Commission :			
	Taux de vacance de postes	71,0	
Total partiel		47 809,2	
9. <i>Affaires économiques et sociales</i>			
	Projet de budget-programme	165 650,8	
	Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(869,3)	
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 971,5)	
Cinquième Commission :			
	Taux de vacance de postes	247,2	
	Autres ajustements	237,8	
Incidences financières :			
	Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable » (A/68/365 et Add.1), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.14)	754,6	
Total partiel		163 049,6	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement		
Projet de budget-programme	11 868,1	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(90,1)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(227,3)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	28,4	
Total partiel	11 579,1	
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		
Projet de budget-programme	13 692,3	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(137,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(404,6)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	40,0	
Incidences financières :		
Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (A/68/506), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.8)	3 809,9	9 : 2 P-5 3 P-4 3 P-3 1 P-2/1
Total partiel	17 000,3	
12. Commerce et développement		
Projet de budget-programme	147 079,8	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(1 353,5)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	933,7	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	142,8	
Autres ajustements	329,7	
Total partiel	147 132,5	
13. Centre du commerce international		
Projet de budget-programme	39 553,6	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	360,3	
Total partiel	39 913,9	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
14. Environnement		
Projet de budget-programme	48 655,4	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(13 067,7)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(719,3)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	95,1	
Total partiel	34 963,5	
15. Établissements humains		
Projet de budget-programme	21 229,9	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	171,2	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(471,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	48,6	
Autres ajustements	208,4	
Incidences financières :		
État des incidences sur le budget-programme : application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/C.5/68/18), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.19)	2 073,7	
Total partiel	23 260,7	
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale		
Projet de budget-programme	44 037,8	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(336,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	94,1	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	87,4	
Total partiel	43 883,0	
17. ONU-Femmes		
Projet de budget-programme	15 721,2	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(118,4)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(309,4)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	35,1	
Total partiel	15 328,5	
<i>18. Développement économique et social en Afrique</i>		
Projet de budget-programme	159 598,7	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	1 191,2	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(9 358,9)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	202,6	
Total partiel	151 633,6	
<i>19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</i>		
Projet de budget-programme	110 845,5	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	409,3	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(7 559,4)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	69,0	
Total partiel	103 764,4	
<i>20. Développement économique en Europe</i>		
Projet de budget-programme	70 543,1	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(253,5)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	611,7	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	80,0	
Autres ajustements	725,0	
Total partiel	71 706,3	
<i>21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>		
Projet de budget-programme	121 863,8	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(304,1)	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(7 144,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	23,7	
Autres ajustements	2 231,3	
Total partiel	116 669,9	
22. Développement économique et social en Asie occidentale		
Projet de budget-programme	69 731,2	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(438,2)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(618,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	30,6	
Autres ajustements	1 484,7	
Total partiel	70 189,5	
23. Programme ordinaire de coopération technique		
Projet de budget-programme	59 974,6	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(294,2)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 230,7)	
Total partiel	58 449,7	
24. Droits de l'homme		
Projet de budget-programme	168 384,8	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(809,4)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	102,4	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	263,3	
Autres ajustements	695,5	
Incidences financières :		
Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 comme suite à l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (A/68/385) et rapport correspondant du Comité consultatif pour	-	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.5)		
État des incidences sur le budget-programme : Comité des droits de l'homme (A/C.5/68/15), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.20)	432,9	
État des incidences sur le budget-programme : Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe (A/C.5/68/17), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.23)	2 136,2	3 : 1 P-5 1 P-4 1 P-3
Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions (A/68/634), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.15)	3 579,9	2 P-3
Total partiel	174 785,6	
25. <i>Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance</i>		
Projet de budget-programme	91 049,5	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(11,5)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	453,7	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	5,1	
Total partiel	91 496,8	
26. <i>Réfugiés de Palestine</i>		
Projet de budget-programme	51 003,5	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	671,3	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 487,8	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	186,1	
Autres ajustements	1 878,8	
Total partiel	55 227,5	
27. <i>Aide humanitaire</i>		
Projet de budget-programme	31 366,6	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	453,3	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(303,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	64,6	
Total partiel	31 581,4	
28. Information		
Projet de budget-programme	192 576,9	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(1 128,1)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 748,4)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	80,5	
Autres ajustements	(337,0)	
Total partiel	188 443,9	
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion		
Projet de budget-programme	51 503,5	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(106,9)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(277,4)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	19,0	
Total partiel	51 138,2	
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité		
Projet de budget-programme	37 637,5	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(253,1)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(653,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	32,3	
Total partiel	36 762,9	
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines		
Projet de budget-programme	77 661,8	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(346,1)	

		<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 111,7)	
	Cinquième Commission :		
	Taux de vacance de postes	32,0	
Total partiel		76 236,0	
<i>29D.</i>	<i>Bureau des services centraux d'appui</i>		
	Projet de budget-programme	193 872,2	
	Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(314,4)	
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 002,5)	
	Cinquième Commission :		
	Taux de vacance de postes	(189,8)	
	Incidences financières :		
	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (A/68/506), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.8)	661,5	
Total partiel		192 027,0	
<i>29E.</i>	<i>Bureau de l'informatique et des communications</i>		
	Projet de budget-programme	75 558,0	
	Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(291,7)	
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 061,3)	
	Cinquième Commission :		
	Taux de vacance de postes	50,3	
	Incidences financières :		
	Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application des recommandations relatives au renforcement de la sécurité des systèmes informatiques au Secrétariat (A/68/552), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.11)	-	
Total partiel		74 255,3	
<i>29F.</i>	<i>Administration (Genève)</i>		
	Projet de budget-programme	154 097,6	
	Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(500,4)	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 040,8	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(270,6)	
Incidences financières :		
État des incidences sur le budget-programme : Comité des droits de l'homme (A/C.5/68/15), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.20)	4,9	
Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions (A/68/634), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.15)	2,8	
Total partiel	154 375,1	
<i>29G. Administration (Vienne)</i>		
Projet de budget-programme	40 211,1	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(114,5)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	914,4	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(36,6)	
Total partiel	40 974,4	
<i>29H. Administration (Nairobi)</i>		
Projet de budget-programme	32 848,0	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(219,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(625,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	9,6	
Total partiel	32 013,5	
<i>30. Contrôle interne</i>		
Projet de budget-programme	41 487,9	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(369,4)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(650,4)	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	84,2	
Total partiel	40 552,3	
31. Activités administratives financées en commun		
Projet de budget-programme	11 328,4	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(61,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(88,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	12,2	
Autres ajustements	(29,1)	
Incidences financières :		
État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2013 (A/C.5/68/3), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.4)	195,7	
Total partiel	11 357,8	
32. Dépenses spéciales		
Projet de budget-programme	143 610,5	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(169,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	218,7	
Total partiel	143 660,2	
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien		
Projet de budget-programme	60 434,9	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(1 099,7)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(945,4)	
Incidences financières :		
Rapport du Secrétaire général sur le Plan stratégique patrimonial pour l'Office des Nations Unies à Genève (A/68/372), et rapport	16 878,9	

		<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/585)			
Total partiel		75 268,7	
34.	<i>Sûreté et sécurité</i>		
	Projet de budget-programme	244 985,4	
	Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(1 248,9)	
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 702,3)	
	Cinquième Commission :		
	Taux de vacance de postes	(664,1)	
Total partiel		241 370,1	
35.	<i>Compte pour le développement</i>		
	Projet de budget-programme	28 398,8	
Total partiel		28 398,8	
36.	<i>Contributions du personnel</i>		
	Projet de budget-programme	488 835,4	
	Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(2 826,2)	
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(782,5)	
	Cinquième Commission :		
	Taux de vacance de postes	(455,5)	
	Autres ajustements	1 356,0	
	Incidences financières :		
	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (A/68/506), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.8)	326,4	
	Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 comme suite à l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (A/68/385) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.5)	–	
	État des incidences sur le budget-programme : Comité des droits de l'homme (A/C.5/68/15), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.20)	33,2	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
État des incidences sur le budget-programme : Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe (A/C.5/68/17), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.23)	149,8	
Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions (A/68/634), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.15)	61,4	
État des incidences sur le budget-programme : application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/C.5/68/18), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.19)	133,8	
Total partiel	486 831,8	
Total, chapitres des dépenses	5 530 349,8	

B. Chapitres des recettes

1. Recettes provenant des contributions du personnel

Projet de budget-programme	493 184,5
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(2 833,1)
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(756,4)
Cinquième Commission :	-
Taux de vacance de postes	(470,0)
Autres ajustements	1 356,0
Incidences financières :	-
Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (A/68/506), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.8)	326,4
Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 comme suite à l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (A/68/385) et rapport correspondant du	-

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.5)		
État des incidences sur le budget-programme : Comité des droits de l'homme (A/C.5/68/15), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.20)	33,2	
État des incidences sur le budget-programme : Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe (A/C.5/68/17), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.23)	149,8	
Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions (A/68/634), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.15)	61,4	
État des incidences sur le budget-programme : application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/C.5/68/18), et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.19)	133,8	
Total partiel	491 185,6	
2. Recettes générales		
Projet de budget-programme	31 228,2	
Total partiel	31 228,2	
3. Services destinés au public		
Projet de budget-programme	434,3	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	84,0	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	150,2	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	62,7	
Total partiel	731,2	
Total, chapitres des recettes	523 145,0	

II. Examen de projets de résolution et de décision

A. Projet de résolution [A/C.5/68/L.19](#)

6. À sa 26^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 » ([A/C.5/68/L.19](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Canada.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution I).

B. Projet de résolution [A/C.5/68/L.20](#)

8. À sa 26^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 » ([A/C.5/68/L.20](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par les représentants du Canada, du Costa Rica, de Djibouti, du Ghana, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et de la République islamique d'Iran. Au cours de ses débats, la Commission a examiné les questions exposées ci-après.

Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

9. La Commission a examiné la question à ses 7^e et 26^e séances, les 17 octobre et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.7](#) et 26).

Normes comptables internationales pour le secteur public

10. La Commission a examiné la question à ses 6^e et 26^e séances, les 11 octobre et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.6](#) et 26).

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba

11. La Commission a examiné la question à ses 23^e et 26^e séances, les 13 et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.23](#) et 26).

Plan-cadre d'équipement

12. La Commission a examiné la question à ses 13^e et 26^e séances, les 31 octobre et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.13](#) et 26).

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

13. La Commission a examiné la question à ses 19^e et 26^e séances, les 22 novembre et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.19](#) et 26).

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

14. La Commission a examiné la question de sa 24^e à sa 26^e séance, les 16, 18 et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.24 à 26](#)).

15. À la 26^e séance, le 27 décembre, la représentante de Cuba a proposé oralement, au nom de son pays et de la Bolivie (État plurinational de), de l'Équateur et du Venezuela (République bolivarienne du), un amendement à la section VI du projet de résolution (intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité » et pour laquelle les consultations avaient été coordonnées par le représentant de la Norvège), prévoyant d'ajouter au dispositif les quatre nouveaux paragraphes suivants :

« *Rappelle* que l'Assemblée générale ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger, sa portée, ses incidences ou les manières dont elle pourrait être appliquée;

Note que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès, des produits et d'autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger;

Décide de supprimer toutes les références aux activités et produits se rapportant à la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide;

Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport. »

16. À la même séance, les représentants du Nicaragua et de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations manifestant leur appui à l'amendement (voir [A/C.5/68/SR.26](#)).

17. À la même séance, les représentants de l'Irlande, du Canada et de la Lituanie (au nom de l'Union européenne) ont demandé un vote enregistré sur l'amendement et on fait des déclarations pour expliquer leur vote avant le vote (voir [A/C.5/68/SR.26](#)).

18. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement par 72 voix contre 15, avec 51 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bolivie (État plurinational de), Cuba, Équateur, Haïti, Iran (République islamique d'), Namibie, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

Ont voté contre :

Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie,

Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chine, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Guyana, Honduras, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Niger, Oman, Ouganda, Philippines, Qatar, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Zambie.

19. À la même séance, le représentant du Nicaragua, au nom de son pays et de la Bolivie (État plurinational de), de Cuba, de l'Équateur et du Venezuela (République bolivarienne du), a demandé un vote enregistré séparé sur la section VI du projet de résolution [A/C.5/68/L.20](#).

20. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté la section VI du projet de résolution [A/C.5/68/L.20](#), par 130 voix contre 8, avec 3 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie², Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie,

² La délégation de la Mauritanie a par la suite indiqué qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen.

Ont voté contre :

Bolivie (État plurinational de), Cuba, Équateur, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Venezuela (République bolivarienne du).

Se sont abstenus :

Émirats arabes unis³, Haïti, Zambie.

21. Après l'adoption de la section VI du projet de résolution [A/C.5/68/L.20](#), le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration pour expliquer son vote (voir [A/C.5/68/SR.26](#)).

22. On trouvera dans le tableau ci-après les montants approuvés par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales pour 2014.

Montants approuvés au titre des missions politiques spéciales pour 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

A. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 338,6
B. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 388,4
C. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 435,6
D. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	657,6
E. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	723,6
F. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 193,1
G. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 672,7
H. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	4 091,6
I. Bureau de l'envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	3 323,4
J. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 376,8
K. Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie	12 644,5
Total partiel	36 845,9

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

A. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 514,7
B. Groupe d'experts sur le Libéria	531,6
C. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 307,8
D. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 424,8
E. Groupe d'experts sur le Soudan	1 322,6
F. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 797,9
G. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	2 971,5
H. Groupe d'experts sur la Libye	1 270,7

³ La délégation des Émirats arabes unis a par la suite indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter pour.

I. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	4 447,0
J. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) , relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 112,0
K. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	10 718,2
Total partiel	32 418,8
Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions	
A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	9 417,8
B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	20 507,2
C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	20 763,1
D. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	4 364,1
E. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	5 771,3
F. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 881,6
G. Bureau des Nations Unies au Burundi	14 661,2
H. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 750,6
I. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	5 754,9
J. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	46 681,5
K. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	48 692,3
L. Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée d'éliminer le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne	11 645,4
Total partiel	199 891,0
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	191 364,5
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	136 306,4
Total partiel	327 670,9
Total	596 826,6

23. À la 26^e séance, le 27 décembre, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/68/L.20](#) dans son ensemble, sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution II).

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

24. La Commission a examiné la question à ses 16^e et 26^e séances, les 8 novembre et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.16](#) et 26).

Renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

25. La Commission a examiné la question à ses 21^e et 26^e séances, les 2 et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.21](#) et 26).

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2014-2015

26. La Commission a examiné la question à ses 10^e et 26^e séances, les 24 octobre et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.10](#) et 26).

Centre du commerce international

27. La Commission a examiné la question à ses 21^e et 26^e séances, les 2 et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.21](#) et 26).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2013

28. La Commission a examiné la question à ses 10^e et 26^e séances, les 24 octobre et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.10](#) et 26).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions

29. La Commission a examiné la question à ses 25^e et 26^e séances, les 18 et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.25](#) et 26).

Prévisions révisées comme suite à l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

30. La Commission a examiné la question à ses 18^e et 26^e séances, les 18 novembre et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.18](#) et 26).

Prévisions révisées se rapportant au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

31. La Commission a examiné la question à ses 22^e et 26^e séances, les 10 et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.22](#) et 26).

Application des recommandations relatives au renforcement de la sécurité des systèmes informatiques au Secrétariat

32. La Commission a examiné la question à ses 22^e et 26^e séances, les 10 et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.22](#) et 26).

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2013

33. La Commission a examiné la question à ses 17^e et 26^e séances, les 13 novembre et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.17](#) et 26).

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

34. La Commission a examiné la question à ses 25^e et 26^e séances, les 18 et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.25](#) et 26).

Fonds de réserve

35. La Commission a examiné la question à ses 25^e et 26^e séances, les 18 et 27 décembre (voir [A/C.5/68/SR.25](#) et 26).

36. À la 26^e séance, le 27 décembre, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/68/L.20](#) dans son ensemble, sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution II).

C. Projet de résolution A/C.5/68/L.21

37. À sa 26^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 » ([A/C.5/68/L.21](#)).

38. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/68/L.21](#) sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution III).

D. Projet de résolution A/C.5/68/L.22

39. À sa 26^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2014-2015 » ([A/C.5/68/L.22](#)).

40. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/68/L.22](#) sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution IV).

E. Projet de résolution A/C.5/68/L.23

41. À sa 26^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 » ([A/C.5/68/L.23](#)).

42. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/68/L.23](#) sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution V).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

43. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I **Questions relatives au projet de budget-programme** **pour l'exercice biennal 2014-2015**

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions [41/213](#) du 19 décembre 1986 et [42/211](#) du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution [45/248 B](#) du 21 décembre 1990, ses résolutions [55/231](#) du 23 décembre 2000, [56/253](#) du 24 décembre 2001 et [58/269](#) et [58/270](#) du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004 et ses résolutions [60/283](#) du 7 juillet 2006, [61/263](#) du 4 avril 2007, [62/236](#) du 22 décembre 2007, [63/262](#) du 24 décembre 2008, [64/243](#) du 24 décembre 2009, [65/259](#) du 24 décembre 2010, [66/246](#) et [66/247](#) du 24 décembre 2011, [66/258](#) du 9 avril 2012 et [67/248](#) du 24 décembre 2012,

Réaffirmant également les mandats respectifs, pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination,

Réaffirmant en outre qu'il lui incombe d'analyser en détail et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les ressources humaines,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015¹, le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement², le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 »³, le rapport du Secrétaire général intitulé « Consultations sur l'établissement d'un secrétariat unique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York »⁴, le cinquième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré⁵, la note du Secrétaire général transmettant le deuxième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en place du progiciel de gestion intégré des Nations Unies⁶, les lettres datées des 22 octobre et 12 novembre adressées au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale, transmettant les lettres datées des 18 octobre et 11 novembre adressées au Président

¹ [A/68/6](#) (Introduction), (Sect. 1 à 3), (Sect. 4) et Corr.1, (Sect. 5) et Corr.1, (Sect. 6) et Corr.1, (Sect. 7) et Corr.1, (Sect. 8 à 12), (Sect. 14), (Sect. 15) et Corr.1, (Sect. 16 à 21), (Sect. 22) et Corr.1, (Sect. 23 à 25), (Sect. 26) et Corr.1, (Sect. 27) et Corr.1, (Sect. 28), (Sect. 29), (Sect. 29A à G), (Sect. 29H) et Corr.1 et (Sect. 30 à 36), et (Income sect. 1 à 3).

² [A/68/92](#).

³ [A/68/86](#) et Corr.1.

⁴ [A/68/214](#).

⁵ [A/68/375](#) et Add.1.

⁶ [A/68/151](#).

de l'Assemblée générale par le Secrétaire général⁷, et le rapport du Secrétaire général sur son pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses⁸, ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹,

Ayant également examiné la section A du chapitre II du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-deuxième session¹⁰ et le rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015¹¹,

Ayant examiné en outre la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Étude des progiciels de gestion intégrés dans les organismes du système des Nations Unies »¹² ainsi que la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ce rapport¹³,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à cette commission qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées;

2. *Réaffirme également* l'article 153 de son Règlement intérieur;

3. *Réaffirme en outre* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation¹⁴;

4. *Réaffirme* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#);

5. *Réaffirme également* qu'aucune modification ne peut être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires convenues;

6. *Réaffirme en outre* que les États Membres doivent être pleinement associés à l'élaboration du budget, depuis les premières étapes et tout au long du cycle;

7. *Souligne* qu'il importe qu'une information cohérente soit fournie aux États Membres en temps voulu afin qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause;

⁷ [A/C.5/68/10](#) et [A/C.5/68/13](#).

⁸ [A/68/490](#).

⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 7* ([A/68/7](#)), [A/68/7/Add.7](#), [A/68/7/Add.9](#) et [A/68/507](#).

¹⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 16* ([A/68/16](#)).

¹¹ [A/68/75](#).

¹² [A/68/344](#).

¹³ [A/68/344/Add.1](#).

¹⁴ [ST/SGB/2000/8](#).

8. *Souligne également* que tous les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières ponctuellement, intégralement et sans conditions, comme le prévoit la Charte des Nations Unies;

9. *Rappelle* le paragraphe 7 de la section X de sa résolution 67/246 et réaffirme qu'une solution globale satisfaisante doit être trouvée en ce qui concerne la maîtrise des effets de l'inflation et des fluctuations des taux de change sur le budget de l'Organisation des Nations Unies;

10. *Prie* le Secrétaire général de faire faire une étude indépendante sur l'actualisation des coûts et les moyens que l'Organisation pourrait mettre en œuvre pour maîtriser les effets des fluctuations des taux de change et de l'inflation, fondée notamment sur ce que font les autres organisations internationales, et de lui faire rapport à ce sujet, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, durant la partie principale de sa soixante-neuvième session;

11. *Décide* qu'aux fins des calculs budgétaires de l'exercice biennal 2014-2015, un taux de vacance de 8,75 % sera utilisé pour les postes d'administrateur et un taux de vacance de 6,4 % sera utilisé pour les postes d'agent des services généraux;

12. *Réaffirme* les priorités de l'Organisation pour l'exercice biennal 2014-2015, telles qu'énoncées dans sa résolution 67/248;

13. *Prend note avec préoccupation* de la publication tardive du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015¹⁵;

14. *Engage* le Secrétaire général à tirer parti des possibilités qu'offrent les nouveaux systèmes et les nouvelles normes, tels qu'Umoja et les normes IPSAS, lorsqu'il établira ses propositions budgétaires, afin d'améliorer la qualité et l'exactitude de l'information fournie aux États Membres;

15. *Souligne* que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats est propice à la fois à une meilleure gestion et à un respect accru du principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce domaine;

16. *Réaffirme* le paragraphe 28 de sa résolution 55/231 et souligne l'importance qu'il convient d'accorder à la formation pour que la budgétisation axée sur les résultats soit pleinement appliquée;

17. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité du programme et de la coordination a énoncées à la section A du chapitre II de son rapport¹⁰;

18. *Fait également siennes*, sous réserve des dispositions de la présente résolution et sans pour autant créer de précédent, les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées au chapitre II de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice

¹⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 7 (A/68/7).

biennal 2014-2015¹⁵, à propos des ressources affectées aux postes et aux autres objets de dépense;

Titre I

Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 1

Politique, direction et coordination d'ensemble

19. *Prend note* des paragraphes I.11 et I.46 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵ et approuve la création des quatre postes proposés par le Secrétaire général pour le Bureau du Représentant spécial chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants;

20. *Décide* de reporter l'examen de la proposition du Secrétaire général relative à la création d'un mécanisme de partenariat à la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session;

21. *Rappelle* la lettre datée du 12 novembre 2013 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général¹⁶ et le rapport sur les modalités de fonctionnement du Comité consultatif et les conditions d'emploi de ses membres, qui y est joint¹⁷, et décide de reporter l'examen de cette question à sa soixante-neuvième session;

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

22. *Décide* d'approuver la création d'un poste P-2 au Bureau du Président de l'Assemblée générale;

23. *Décide* de réduire de 1,45 % le montant des ressources allouées au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour les objets de dépense autres que les postes;

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

24. *Décide* de ne pas supprimer un poste P-2 à la Division de l'Afrique II au titre du sous-programme 1;

25. *Prend note* du paragraphe II.11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵ et décide de ne pas supprimer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) au titre des sous-programmes 4 (Décolonisation) et 5 (Question de Palestine);

26. *Prend note également* du paragraphe II.14 du rapport du Comité consultatif¹⁵ et décide de ne pas supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies

¹⁶ A/C.5/68/13, annexe.

¹⁷ Ibid., pièce jointe.

concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé;

Chapitre 4 **Désarmement**

27. *Prend note* du paragraphe II.34 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵, rappelle sa résolution 62/216 du 22 décembre 2007 et décide de ne pas approuver la suppression proposée d'un poste d'agent local au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;

28. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que le Groupe d'experts gouvernementaux créé par sa résolution 67/53 du 3 décembre 2012, intitulée « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires », reçoive l'appui dont il a besoin pour tenir deux sessions de deux semaines en 2014 et en 2015;

Chapitre 5 **Opérations de maintien de la paix**

29. *Décide* de ne pas supprimer un poste P-3 au titre du sous-programme 1;

Titre III **Justice internationale et droit international**

Chapitre 7 **Cour internationale de Justice**

30. *Prend note* du paragraphe III.6 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵ et décide de créer un poste P-2 au Bureau du Président de la Cour internationale de Justice;

31. *Décide* de réduire de 2,35 % le montant des ressources allouées à la Cour internationale de Justice pour les objets de dépense autres que les postes;

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

Chapitre 9 **Affaires économiques et sociales**

32. *Décide* de créer un poste P-2 pour faciliter la mise en œuvre des projets financés au moyen du Compte pour le développement;

Chapitre 12 **Commerce et développement**

33. *Décide* de créer un poste P-3 d'administrateur de programme au titre de la direction exécutive et de l'administration;

Chapitre 15
Établissements humains

34. *Décide* de ne pas supprimer un poste P-2 de spécialiste adjoint des établissements humains;

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 20
Développement économique en Europe

35. *Rappelle* le paragraphe V.51 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵ et décide de ne pas supprimer un poste P-4 au titre du sous-programme 4 et un poste P-3 au titre du sous-programme 6;

Chapitre 21
**Développement économique et social en Amérique latine
et dans les Caraïbes**

36. *Décide* de ne pas supprimer les postes suivants : 1 poste P-2 au titre de la direction exécutive et de l'administration, 1 poste P-2 au titre du sous-programme 1, 1 poste P-2 et 1 poste d'agent local au titre du sous-programme 3, 1 poste P-2 au titre du sous-programme 5, 1 poste d'agent local au titre du sous-programme 7, 1 poste d'agent local au titre du sous-programme 9, 1 poste P-3 au titre du sous-programme 12, 1 poste P-2 au titre du sous-programme 13, et 1 poste P-2 et 3 postes d'agent local au titre de l'appui aux programmes;

Chapitre 22
Développement économique et social en Asie occidentale

37. *Décide* de ne pas approuver la suppression proposée de 1 poste P-3, 1 poste P-2 et 7 postes d'agent local;

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24
Droits de l'homme

38. *Prend note* du paragraphe VI.8 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵ et décide de ne pas supprimer un poste P-4 de secrétaire du Groupe consultatif au titre du sous-programme 4;

39. *Prend note* du paragraphe VI.9 du rapport du Comité consultatif¹⁵ et décide de ne pas supprimer un poste P-5 de chef de la Section de la société civile au Service de la communication externe;

40. *Décide* de ne pas supprimer un poste P-3 au Service du développement et des questions économiques et sociales, au titre du sous-programme 1;

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

41. *Décide* de ne pas supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en Cisjordanie;

42. *Décide* de créer 2 postes d'enquêteur (1 P-3 et 1 P-4), 2 postes de juriste (P-4) pour la Jordanie et 1 pour la République arabe syrienne, et 1 poste de spécialiste des programmes de formation relatifs aux droits de l'homme (P-3) pour Gaza;

43. *Rappelle* sa résolution [65/272](#) et note les difficultés financières auxquelles se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fait pourtant un travail essentiel en apportant une assistance vitale aux réfugiés palestiniens;

Titre VII

Information

Chapitre 28

Information

44. *Décide* de ne pas supprimer deux postes d'agent local des centres d'information des Nations Unies au Panama et au Ghana;

45. *Décide* de réduire de 1,45 % le montant des ressources allouées au Département de l'information pour les objets de dépense autres que les postes;

Titre X

Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

46. *Décide* de réduire de 1 % le montant des ressources allouées aux activités administratives financées en commun;

Pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses

47. *Rappelle* la section I de sa résolution [66/258](#), prend note du rapport du Secrétaire général⁸ et fait siennes les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁸.

¹⁸ [A/68/7/Add.9](#).

Annexe

Tableau des effectifs pour l'exercice biennal 2014-2015

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Vice-secrétaire général	1
Secrétaires généraux adjoints	33
Sous-secrétaires généraux	31
D-2	110
D-1	289
P-5	863
P-4/3	2 842
P-2/1	521
Total partiel	4 690
Agents des services généraux	
1 ^{re} classe	273
Autres classes	2 580
Total	2 853
Autres catégories	
Agents de sécurité	314
Agents locaux	1 963
Agents du Service mobile	116
Administrateurs recrutés sur le plan national	85
Agents des corps de métiers	97
Total partiel	2 575
Total	10 118

Projet de résolution II

Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

L'Assemblée générale,

I

Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rappelant sa résolution [35/221](#) du 17 décembre 1980, la section VII de sa résolution [55/238](#) du 23 décembre 2000, sa résolution [58/266](#) du 23 décembre 2003 et la section III de sa résolution [65/268](#) du 4 avril 2011,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹,

Prend acte du rapport du Secrétaire général¹;

II

Normes comptables internationales pour le secteur public

Rappelant la section IV de sa résolution [60/283](#) du 7 juillet 2006, la section V de sa résolution [63/262](#) du 24 décembre 2008, sa résolution [64/243](#) du 24 décembre 2009, sa résolution [65/243](#) A et la section II.B de sa résolution [65/259](#) du 24 décembre 2010, la section I de sa résolution [66/232](#) B du 21 juin 2012, sa résolution [66/246](#) et les sections II et V de sa résolution [66/247](#) du 24 décembre 2011, et la section IV de sa résolution [67/246](#) du 24 décembre 2012,

Ayant examiné le sixième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies², la note du Secrétaire général transmettant le troisième rapport d'étape du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Prend note* du sixième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies² et de la note du Secrétaire général transmettant le troisième rapport d'étape du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public³;

¹ [A/68/187](#),

² [A/68/351](#).

³ [A/68/161](#).

⁴ [A/68/508](#).

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴;

3. *Accepte* le troisième rapport d'étape du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public³;

4. *Approuve* les recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport³;

5. *Prend note* des progrès accomplis depuis la publication du cinquième rapport d'étape⁵ et prie le Secrétaire général de faire rapport sur l'état d'avancement des projets de mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public au Secrétariat et dans tout le système des Nations Unies;

6. *Se félicite* des progrès accomplis dans la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par les huit entités supplémentaires dont les comptes ont été vérifiés au 31 décembre 2012 et demande au Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de faciliter la diffusion des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales auprès des entités qui n'appliquent pas encore intégralement les Normes;

7. *Prie* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'inviter les chefs des entités à continuer de s'efforcer de remédier aux problèmes rencontrés dans la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des stocks;

8. *Prie également* le Secrétaire général de renforcer les outils d'évaluation et de gestion des risques, notamment ceux qui concernent le dispositif d'alerte rapide, les mesures transitoires de gestion des données, la mise en service d'Umoja, la production d'états financiers conformes aux Normes, la comptabilisation des stocks et les soldes d'ouverture de l'actif et du passif, et de lui rendre compte des résultats obtenus par rapport à ces facteurs de risque;

9. *Prie en outre* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'assurer une veille continue en ce qui concerne les Normes comptables internationales pour le secteur public et les pratiques optimales de formation dans ce domaine, et d'en favoriser la diffusion au sein des organismes des Nations Unies;

10. *Se déclare vivement préoccupée* par les insuffisances de la gestion des immobilisations corporelles que le Comité des commissaires aux comptes a constatées dans toutes les entités passées aux Normes comptables internationales pour le secteur public et demande que des mesures correctives soient prises afin de remédier à ce problème récurrent et d'améliorer ainsi la qualité des données présentées dans les états financiers établis selon les Normes, de sorte à assurer l'efficacité du processus décisionnel;

⁵ A/67/344.

11. *Demande instamment* au Secrétaire général de veiller à ce que des soldes d'ouverture exacts soient calculés pour l'actif et le passif dans les états financiers établis selon les Normes comptables internationales pour le secteur public;

12. *Réaffirme* que le progiciel de gestion intégré Umoja est l'élément central sur lequel reposera l'application par l'Organisation des Nations Unies des Normes comptables internationales pour le secteur public et engage instamment les équipes chargées de la mise en application des Normes et du projet Umoja à collaborer davantage;

13. *Crain*t que les retards accumulés dans la mise en œuvre du projet relatif au progiciel de gestion intégré Umoja n'empêchent de tirer rapidement parti des avantages du passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public;

14. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour recenser de nouveaux avantages quantifiables qui puissent être obtenus tant au cours de la phase de transition qu'une fois achevées la mise en application des Normes et la mise en service d'Umoja, et de lui rendre compte à ce sujet dans ses prochains rapports d'étape;

15. *Demande à nouveau* au Secrétaire général de continuer de lui communiquer tous les ans des informations sur les progrès accomplis pour ce qui est de mettre en application les Normes comptables internationales pour le secteur public en 2014 au plus tard, notamment sur le passage des étapes importantes, les produits à exécuter, les activités restant à mener, l'utilisation des ressources et l'efficacité des activités entreprises par les équipes locales de mise en application, et de veiller à ce que se matérialisent tous les avantages pouvant être attendus de l'application des Normes;

16. *Rappelle* le paragraphe 14 de la section IV de sa résolution 67/246 et prie le Secrétaire général de continuer d'examiner les incidences du passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public sur la charge de travail du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission, ainsi que sa charge de travail à elle-même, ainsi que les observations et les commentaires du Comité des commissaires aux comptes sur la question, et de lui rendre compte à ce sujet dans ses prochains rapports d'étape;

17. *Engage* le Secrétaire général à prendre toutes les mesures voulues pour que le passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public se fasse dans les temps et sans dépassement du budget approuvé;

18. *Fait siennes* les vues que le Comité des commissaires aux comptes a exprimées au paragraphe 27 de son rapport³, à savoir que le passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public est l'occasion de renforcer le rôle et la place de la gestion financière, et se félicite que le Comité ait l'intention d'aider les organismes des Nations Unies à apporter de nouvelles améliorations dans ce domaine;

19. *Note avec préoccupation* que l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS et le Comité des commissaires aux comptes ont des divergences à propos de certains termes et mécanismes relatifs aux Normes, se rapportant en particulier à la comptabilisation des stocks, qui sont essentiels pour la pleine mise en application des Normes dans le système des Nations Unies et, à ce propos, prie le

Secrétaire général de s'employer à ce qu'un accord soit trouvé sur ces questions et de lui rendre compte à ce sujet;

III

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba

Rappelant sa résolution [56/270](#) du 27 mars 2002, la section IV de sa résolution [58/272](#) du 23 décembre 2003, les sections IX et X de sa résolution [62/238](#) du 22 décembre 2007, la section I de sa résolution [63/263](#) du 24 décembre 2008, sa résolution [64/243](#), la section III de sa résolution [65/259](#), la section VII de sa résolution [66/247](#) et la section II de sa résolution [67/246](#),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁶;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁷;
3. *Rappelle* le paragraphe 3 de la section III de sa résolution [65/259](#) et déplore que la rénovation des installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, en particulier Africa Hall et la salle de conférence 1, continue d'être retardée;
4. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, en particulier Africa Hall et la salle de conférence 1, soient rénovées à titre prioritaire, et de lui rendre compte de l'état d'avancement des travaux pendant la partie principale de la soixante-neuvième session;
5. *Prend note avec reconnaissance* de ce que fait le Gouvernement éthiopien, en tant que pays hôte, pour faciliter la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux et la rénovation des installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba;
6. *Souligne à nouveau* qu'il importe que les relations entre le Secrétariat, à New York, et la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba, soient placées sous le signe de la communication, de l'interaction et de la coordination, dans le cadre de relations hiérarchiques clairement définies;
7. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les responsables des retards, les membres de l'Administration qui n'ont pas tenu compte des impératifs relatifs aux projets de construction et de rénovation d'Addis-Abeba et ceux qui ont contribué de diverses façons à retarder l'exécution des projets, aient à rendre des comptes, et de l'informer des mesures prises pour remédier à ces problèmes dans son prochain rapport d'activité annuel;

⁶ [A/68/517](#).

⁷ [A/68/643](#).

8. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'assurer un contrôle efficace des travaux de construction de locaux et de rénovation des installations de conférence, et de demander au Bureau de lui rendre compte dans ses rapports annuels de ses principales constatations;

IV

Plan-cadre d'équipement

Rappelant ses résolutions 54/249 du 23 décembre 1999, 55/238, 56/234 et 56/236 du 24 décembre 2001 et 56/286 du 27 juin 2002, la section II de sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, sa résolution 59/295 du 22 juin 2005, la section II de sa résolution 60/248 du 23 décembre 2005, ses résolutions 60/256 du 8 mai 2006, 60/282 du 30 juin 2006, 61/251 du 22 décembre 2006, 62/87 du 10 décembre 2007, 63/270 du 7 avril 2009, 64/228 du 22 décembre 2009 et 65/269 du 4 avril 2011, la section III de sa résolution 66/258 du 9 avril 2012 et la section V de sa résolution 67/246, ainsi que ses décisions 58/566 du 8 avril 2004, 65/543 du 24 décembre 2010 et 66/555 du 24 décembre 2011,

Ayant examiné le onzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement⁸, le rapport du Secrétaire général sur le montant définitif des dépenses connexes de la période de 2008 à 2013⁹, le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2012¹⁰, le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2012¹¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²,

1. *Prend acte* du onzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement⁸, du rapport du Secrétaire général sur le montant définitif des dépenses connexes de la période de 2008 à 2013⁹, du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2012¹⁰ et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2012¹¹;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹²;

3. *Accepte* le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2012¹⁰;

4. *Approuve* les recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport¹⁰;

⁸ A/68/352.

⁹ A/68/352/Add.1.

¹⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 5, vol. 5 [A/68/5 (Vol. V)].*

¹¹ A/68/336.

¹² A/68/551.

A. Onzième rapport annuel

5. *Réaffirme* le paragraphe 37 de sa résolution [62/87](#), le paragraphe 2 de sa résolution [64/228](#) et le paragraphe 5 de la section V de sa résolution [67/246](#);

6. *Réaffirme également* le paragraphe 28 de sa résolution [62/87](#) et décide qu'aucun élément de la présente résolution ne doit être interprété comme modifiant le cahier des charges qu'elle a arrêté pour le plan-cadre d'équipement, et que l'achèvement des travaux de rénovation des bâtiments prévus par l'actuel cahier des charges ne doit pas être lié à la situation de trésorerie du compte du projet;

7. *Rappelle* le paragraphe 50 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹² et prie le Secrétaire général de lui présenter durant la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session les informations qui y sont demandées;

8. *Constate* les progrès du projet, mais se déclare préoccupée par les incertitudes qui continuent de peser sur certaines grandes questions s'y rapportant, entre autres celles des dépenses connexes, des dépassements de budget, du solde de trésorerie et de la situation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, qui pourraient encore mettre en péril l'achèvement du projet;

9. *Approuve* le transfert à la trésorerie du compte de projet du solde des intérêts créditeurs courus et de la réserve opérationnelle, ainsi que des intérêts créditeurs futurs, soit un montant global de 159,4 millions de dollars des États-Unis, pour le financement des dépenses restantes;

10. *Décide* que l'application des dispositions des articles 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹³, relatives à l'utilisation de crédits, sera suspendue en ce qui concerne la réserve opérationnelle et les intérêts créditeurs perçus sur les quotes-parts versées par les États Membres au titre du plan-cadre d'équipement;

11. *Prie* le Secrétaire général de lui fournir les informations les plus récentes concernant un mécanisme de financement relais qui permettrait de pallier d'éventuels déficits de trésorerie jusqu'à la fin du projet;

12. *Prie également* le Secrétaire général de poursuivre ses échanges avec la ville hôte, selon les besoins, afin de déterminer comment pourraient être réglés les problèmes de sécurité relatifs aux bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, de manière à l'aider à se prononcer définitivement sur la question dans le contexte du plan-cadre d'équipement, et de lui faire rapport à ce sujet durant la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session;

13. *Réaffirme* les paragraphes 21 et 22 de la section V de sa résolution [67/246](#);

14. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, dans son prochain rapport d'étape, des conditions actuelles de conservation des œuvres d'art et autres objets offerts à l'Organisation des Nations Unies à New York;

15. *Sait gré* aux États Membres dont les dons ont contribué au financement des travaux de rénovation du bâtiment des conférences et du bâtiment du Secrétariat;

¹³ [ST/SGB/2013/4](#).

16. *Réaffirme* les paragraphes 31 et 32 de la section V de sa résolution [67/246](#);

17. *Note* qu'au 30 juin 2013, les contributions restant dues au titre du plan-cadre d'équipement pour l'année 2011 et les périodes antérieures s'élevait à 2,7 millions de dollars, et demande aux États Membres concernés de prendre les dispositions voulues pour que ces contributions soient versées sans tarder;

18. *Décide* que l'autorisation d'engagement de dépenses qu'elle a donnée pour 2013 restera valable en 2014;

19. *Autorise* le Secrétaire général à engager, au titre du plan-cadre d'équipement, pour la période allant jusqu'à la fin de l'année 2014, des dépenses supplémentaires d'un montant total pouvant aller jusqu'à 15 millions de dollars;

B. Dépenses connexes

20. *Rappelle* le paragraphe 44 de la section V de sa résolution [67/246](#) et prie le Secrétaire général de lui rendre compte, durant la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session, du montant définitif des dépenses connexes de la période de 2008 à 2013, du montant actualisé de l'estimation du coût final du projet et de l'état des contributions;

21. *Exhorte* le Secrétaire général à continuer de tout mettre en œuvre pour financer les dépenses connexes au moyen des ressources approuvées pour le plan-cadre d'équipement;

V

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rappelant la section XI de sa résolution [64/243](#) et la section VII de sa résolution [66/247](#),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève¹⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁴;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport¹⁵;
3. *Réaffirme* que tous les projets d'équipement et toutes les prévisions de dépenses s'y rapportant doivent être englobés dans l'examen stratégique des biens immobiliers pour que les activités d'analyse et de planification de l'Organisation aient une portée globale;
4. *Convient* que les besoins du Palais des Nations en matière de santé, de sûreté, d'exploitabilité et d'accès doivent être satisfaits;
5. *Rappelle* sa résolution [66/247](#) et réaffirme que le Secrétaire général doit faire en sorte que plusieurs grands projets d'équipement ne soient pas réalisés

¹⁴ [A/68/372](#).

¹⁵ [A/68/585](#).

simultanément, afin qu'il ne faille pas les financer et les superviser tous en même temps;

6. *Demande de nouveau* que la phase de rénovation du plan stratégique patrimonial ne soit pas lancée avant qu'elle n'ait pris une décision sur la question et que l'exécution du plan-cadre d'équipement ait été menée à bien;

7. *Prie* le Secrétaire général d'écourter autant que possible la phase de planification afin que les travaux puissent commencer dans les meilleurs délais;

8. *Prie également* le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des précédents projets de construction et de rénovation lors de l'exécution du plan stratégique patrimonial, notamment de tirer parti de l'expérience et du savoir-faire acquis grâce aux grands projets d'équipement, y compris le plan-cadre d'équipement;

9. *Prie en outre* le Secrétaire général de mettre en place de solides mécanismes internes de contrôle du cahier des charges, du coût et du calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial ainsi que de la qualité des travaux;

10. *Réaffirme* qu'il importe que la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial fasse l'objet d'une gestion et d'un contrôle rigoureux, et prie le Secrétaire général de lui présenter des propositions à cet effet au cours de la partie principale de sa soixante-neuvième session;

11. *Souligne* l'importance du contrôle de la conception et de l'exécution du plan stratégique patrimonial et prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de demander au Comité des commissaires aux comptes d'engager des activités de contrôle et de lui faire rapport chaque année sur la question;

12. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit tenu compte des incidences d'Umoja dans le plan stratégique patrimonial et de lui rendre compte des progrès accomplis sur ce plan dans ses futurs rapports d'étape;

13. *Engage* le Secrétaire général à envisager la possibilité de recourir à des formules d'utilisation souple de l'espace de travail dans le cadre du plan stratégique patrimonial, sous réserve de la décision qu'elle prendra sur la question;

14. *Déplore* que les besoins de stationnement n'aient été pris en considération ni dans l'évaluation préliminaire de l'état des bâtiments ni dans l'étude technique;

15. *Prie* le Secrétaire général d'étudier toutes les solutions possibles en vue d'offrir suffisamment de places de stationnement pour répondre aux besoins actuels et futurs des membres des missions diplomatiques et des fonctionnaires du Secrétariat, dans les limites de l'enveloppe budgétaire globale prévue pour le plan stratégique patrimonial, et de lui rendre compte à ce sujet dans ses futurs rapports d'étape;

16. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte, dans son prochain rapport sur le plan stratégique patrimonial, des possibilités de réutilisation du mobilier existant et de réduction des besoins en mobilier neuf;

17. *Rappelle* le paragraphe 31 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵ et, à cet égard, prie le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-dixième session, des prévisions de dépenses globales révisées tenant compte, notamment, de l'examen du montant de la réserve pour imprévus, du montant global des honoraires des consultants et de l'évaluation technique approfondie qui doit être effectuée;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport d'étape sur l'exécution du plan stratégique patrimonial;

19. *Prie également* le Secrétaire général de tenir les États Membres régulièrement informés de l'avancement du projet par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui;

20. *Prie en outre* le Secrétaire général de n'épargner aucun effort pour que les travaux qui ont été entrepris pendant l'exercice 2012-2013 et ceux qui le seront au cours de l'exercice 2014-2015 n'aient pas à être refaits dans le cadre du plan stratégique patrimonial;

21. *Demande* que le terme « dépenses connexes » continue d'être employé à cet égard;

22. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir, conformément aux enseignements tirés du plan-cadre d'équipement, inclus les prévisions relatives aux dépenses connexes dans le montant total demandé pour le projet, et le prie de veiller à ce que le montant proposé pour les dépenses connexes corresponde aux besoins réels et de lui faire rapport à ce sujet au plus tard durant la partie principale de sa soixante-dixième session;

23. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les dépenses connexes relatives au plan stratégique patrimonial soient présentées de manière transparente dans les prévisions de dépenses tout au long du projet et de faire en sorte que ces dépenses soient pleinement justifiées et nécessaires pour que le projet soit mené à bien dans les délais prévus;

24. *Prie également* le Secrétaire général d'affiner sa proposition concernant les fonctions essentielles de l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial et de lui faire rapport sur la question à sa soixante-neuvième session;

25. *Prie en outre* le Secrétaire général d'étudier plus avant la possibilité de recourir à différents mécanismes de financement, notamment d'accepter des dons, en vue de réduire le montant devant être mis en recouvrement auprès des États Membres;

26. *Se félicite* que le Gouvernement suisse ait proposé d'appuyer le plan stratégique patrimonial et salue les efforts que fait le pays hôte pour en permettre l'exécution;

27. *Se félicite également* des dons faits par les États Membres pour le financement de la rénovation du Palais des Nations et prie le Secrétaire général de tenir compte de toutes les contributions volontaires dans le budget total du projet;

28. *Souligne* que le plan stratégique patrimonial doit être exécuté conformément aux dispositions pertinentes des accords concernant les animaux qui vivent sur le terrain mis à la disposition de l'Office des Nations Unies à Genève;

29. *Autorise* le Secrétaire général à négocier avec le pays hôte des prêts destinés au financement des travaux de rénovation et de construction prévus par le plan stratégique patrimonial, notamment, si possible, un prêt sans intérêt, et de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain rapport sur le plan;

30. *Approuve* la stratégie de mise en œuvre c) recommandée par le Secrétaire général pour les phases de planification et de conception;

31. *Rappelle* les paragraphes 55 et 58 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵ et décide qu'elle reviendra sur la création d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-neuvième session;

32. *Prie* le Secrétaire général d'étudier les possibilités de recrutement de consultants extérieurs, de façon à garantir l'effectif idéal pour l'exécution du projet;

33. *Affirme* que l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial aura une mission limitée dans le temps et bien circonscrite et ne devra donc pas être ajoutée à titre permanent à l'organigramme;

34. *Approuve* au titre du plan stratégique patrimonial pour 2014 des ressources d'un montant de 15 629 900 francs suisses, soit 16 645 200 dollars aux taux préliminaires de 2014-2015, se répartissant comme suit :

a) Un montant de 1 492 400 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, qui servira à financer le maintien de deux postes (1 P-4 pour l'ingénieur responsable du projet et 1 P-4 pour l'architecte responsable du projet), et la création, en 2014, d'un poste D-2 pour le directeur du projet, d'un poste D-1 pour le responsable de la conception et de la construction, d'un poste D-1 pour le responsable de l'appui à la gestion du programme, d'un poste P-5 pour le responsable de la conception du projet, d'un poste P-5 pour le responsable de la gestion des coûts, d'un poste P-4 de fonctionnaire des finances et de l'administration, d'un poste P-4 de fonctionnaire des achats, d'un poste P-4 de juriste chargé de la gestion des contrats, d'un poste P-3 de coordonnateur (génie mécanique) et d'un poste d'assistant de la catégorie des services généraux (Autres classes);

b) Un montant supplémentaire de 15 152 800 dollars, au chapitre 33, pour les services contractuels, les voyages, les imprévus et les hausses des coûts;

35. *Autorise* le Secrétaire général à engager en 2015 des dépenses d'un montant maximal de 1 294 200 dollars, aux taux préliminaires de 2014-2015;

VI

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹⁶

¹⁶ A/68/327, Add.1 à 8 et Add.8/Corr.1.

ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁷,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général¹⁶;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans ses rapports¹⁷;
3. *Prend note* des paragraphes 15, 23, 25, 31, 60, 70, 125, 165 et 166 du rapport du Comité consultatif¹⁸;
4. *Rappelle* le paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général¹⁹ et engage le Représentant spécial à poursuivre ses efforts en vue de la convocation de la deuxième conférence de Genève sur la République arabe syrienne en vue d'atteindre l'objectif de la mission tel qu'il est énoncé dans le rapport du Secrétaire général;
5. *Prend note* de la recommandation que le Comité consultatif a formulée au paragraphe 48 de son rapport¹⁸ en ce qui concerne le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen et décide de créer, au sein de ce bureau, un poste P-4 de spécialiste de l'information dont le titulaire sera affecté à Sanaa;
6. *Rappelle* le paragraphe 54 du rapport du Comité consultatif¹⁸, prie le Secrétaire général de réexaminer la classe du poste de chef du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, compte tenu de l'importance de l'exécution de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-huitième session, et autorise le Secrétaire général à nommer un sous-secrétaire général pour un mandat de sept mois en attendant cet examen;
7. *Prend note* du paragraphe 60 du rapport du Comité consultatif¹⁸ et décide d'approuver la création des postes suivants : un chef de cabinet (D-1), un spécialiste des questions politiques (P-3), un assistant chargé des ressources humaines (agent local) et un assistant administratif (agent local) à Nairobi et un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] à New York;
8. *Prend également note* du paragraphe 100 du rapport du Comité consultatif¹⁸ et réaffirme que toute question relative aux conditions de voyage en avion, y compris les dérogations aux règles applicables, doit être examinée à la lumière du paragraphe 17 de la section VI de sa résolution [67/254](#) du 12 avril 2013;
9. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le transfert du Bureau du Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme soit effectué de la manière la plus économique possible et de lui rendre compte à ce sujet dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme;
10. *Rappelle* le paragraphe 134 du rapport du Comité consultatif¹⁸ et décide de ne pas supprimer, au service de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) et le poste de policier (P-3);

¹⁷ [A/68/7/Add.10](#) et [Corr.1](#) et [Add.17](#) et [18](#).

¹⁸ [A/68/7/Add.10](#) et [Corr.1](#).

¹⁹ [A/68/327/Add.6](#).

11. *Rappelle également* le paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif²⁰ et décide de créer un deuxième poste de spécialiste de l'information (P-3) à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie;

12. *Décide* de créer un poste d'administrateur général chargé des questions politiques (conseiller pour les questions constitutionnelles) (D-1) à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye;

13. *Décide également* de ne pas supprimer un poste P-3, un poste d'administrateur recruté sur le plan national et un poste d'agent local des services généraux à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye;

14. *Prend note* du paragraphe 197 du rapport du Comité consultatif¹⁸ et décide que le projet de budget de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour 2014 prévoira une réduction appropriée de l'effectif des auditeurs résidents à Koweït;

15. *Décide* de ne pas approuver le montant de 500 000 dollars demandé pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq au titre des projets à effet rapide;

16. *Rappelle* le paragraphe 222 du rapport du Comité consultatif¹⁸ et prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation exhaustive des besoins en personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, y compris de son organigramme et du nombre et de la classe des postes de haut niveau, et de tenir compte des résultats dans le projet de budget pour 2015;

17. *Considère* qu'il importe de promouvoir la coopération entre les différentes missions des Nations Unies afin d'augmenter leur efficacité et leur efficience, et demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts à cet égard, sans préjudice du mandat et du budget propres à chaque mission;

18. *Approuve* les budgets des 36 missions politiques spéciales autorisées par elle-même ou le Conseil de sécurité que le Secrétaire général¹⁶ a présentés dans ses rapports, pour un montant total de 596 826 600 dollars;

19. *Approuve également* l'imputation d'un montant net de 596 826 600 dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015;

VII

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rappelant la section V de sa résolution [66/247](#) et sa résolution [67/240](#) du 24 décembre 2012,

Ayant examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur le budget de la Caisse et sur des modifications des Statuts de celle-ci²¹, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du

²⁰ [A/68/7/Add.17](#).

²¹ [A/68/303](#).

Comité mixte²² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²³,

1. *Prend acte* du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur le budget de la Caisse et sur des modifications des Statuts de celle-ci²¹ et du rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte²²;

2. *Fait siennes*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²³;

3. *Accepte* le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2012²⁴;

4. *Approuve* les recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport²⁴ et prie le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies de faire en sorte qu'elles soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais;

5. *Réaffirme* que, selon l'article 19 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la responsabilité fiduciaire de l'investissement des avoirs de la Caisse appartient au Secrétaire général, à qui il incombe de prendre les décisions correspondantes;

6. *Approuve* les modifications des articles 1 n) (définition de l'âge normal de la retraite), 29 (pension de retraite anticipée) et 30 (pension de retraite différée) des Statuts de la Caisse proposées à l'annexe V du rapport du Comité mixte²⁴;

7. *Sait* qu'il importe de créer un poste à temps plein de représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse et décide qu'elle se prononcera sur la question au cours de la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session;

8. *Prie* le Secrétaire général, à cet égard, d'établir pour le poste, en consultation avec le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, un descriptif détaillé énonçant notamment les principales attributions, les qualifications requises, les critères de nomination, les conditions d'emploi et la durée du mandat, ainsi que la classe et le rattachement hiérarchique, ces éléments devant être examinés par le Comité consultatif et lui être présentés au cours de la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session;

9. *Prie* le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies de continuer de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour surmonter les difficultés qui se posent dans la recherche de candidats qualifiés;

10. *Décide* de créer les 22 postes supplémentaires visés dans le tableau figurant à la fin de la présente section;

²² A/C.5/68/2.

²³ A/68/7/Add.3.

²⁴ A/68/303, annexe VIII.

11. *Considère* qu'il importe d'utiliser les compétences internes et, à cet égard, prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour réduire les dépenses afférentes aux honoraires de conseillers externes;

12. *Prend note* des paragraphes 33 et 34 du rapport du Comité consultatif²³ et, à cet égard, décide de maintenir la structure actuelle de la Caisse;

13. *Rappelle* le paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif²³ et, à cet égard, prie le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies d'achever, en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, son examen des politiques régissant le recrutement, les promotions et la rétention du personnel de la Caisse, et de lui faire rapport sur les résultats de cet examen et sur les éventuelles mesures proposées au plus tard durant la partie principale de sa soixante-dixième session;

14. *Se félicite* des progrès accomplis par la Caisse dans la mise en service du Système intégré d'administration des pensions et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans les rapports futurs;

15. *Rappelle* le paragraphe 51 du rapport du Comité consultatif²³ et, à cet égard, prie le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies de mettre en place un mécanisme de suivi de tous les versements de départ au titre de la liquidation des droits effectués au profit de participants comptant moins de cinq années d'affiliation et de lui communiquer des informations à ce sujet dans ses prochains rapports;

16. *Souligne* la nécessité d'éviter toute mesure susceptible d'empêcher la Caisse de s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires et risquant de compromettre sa viabilité à long terme;

17. *Se félicite* de l'harmonisation de la présentation de l'information comptable relative aux opérations et aux investissements de la Caisse à la suite de la mise en application des normes IPSAS;

18. *Approuve*, au titre des dépenses d'administration de la Caisse pour l'exercice biennal 2012-2013, des prévisions révisées d'un montant de 185 730 600 dollars;

19. *Approuve également* des dépenses directement imputables à la Caisse d'un montant net total de 156 341 800 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015;

20. *Approuve en outre* un montant de 21 324 700 dollars pour le financement de la part du budget de la Caisse pour l'exercice 2014-2015 prise en charge par l'Organisation des Nations Unies, dont 13 370 600 dollars imputables sur le budget ordinaire et 7 954 100 dollars sur ceux des fonds et programmes des Nations Unies;

21. *Approuve* une réduction de 561 400 dollars de la part du budget du secrétariat central de la Caisse prise en charge par l'Organisation des Nations Unies, au titre du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015;

22. *Autorise* le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à ajouter un montant maximum de 200 000 dollars aux contributions volontaires versées au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2014-2015;

<i>Unité</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie et classe</i>
Administration			
Programme de travail			
Service du contrôle des risques et des questions juridiques	Chef de service	1	D-1
	Assistant d'équipe	1	Agent des services généraux (Autres classes)
Section des services financiers	Comptable	1	P-3
Gestion du portefeuille			
Direction exécutive et administration	Assistant administratif du Représentant du Secrétaire général	1	Agent des services généraux (Autres classes)
Programme de travail			
Section des investissements	Directeur du portefeuille de titres non cotés	1	D-1
Actions Amérique du Nord	Spécialiste des investissements	2	P-3
Marchés émergents	Spécialiste des investissements	1	P-3
Valeurs à revenu fixe	Spécialiste des investissements (titres libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis et gestion de la trésorerie)	1	P-4
	Spécialiste des investissements (obligations de pays émergents)	1	P-4
Valeurs immobilières	Spécialiste des investissements (valeurs immobilières)	1	P-3
Produits non classiques	Spécialiste des investissements (fonds spéculatifs)	1	P-4
	Assistant aux investissements	1	Agent des services généraux (1 ^{re} classe)
Équipe de l'exécution des ordres	Spécialiste de l'exécution des ordres	1	P-3
	Assistant à l'exécution des ordres	1	Agent des services généraux (1 ^{re} classe)
Groupe de la gestion externe	Responsable des gestionnaires externes	1	P-4
Section du contrôle des risques et de la conformité	Spécialiste du contrôle de conformité	1	P-3
Section des opérations	Chef des opérations	1	D-1
	Comptable	1	P-4
	Spécialiste des finances	1	P-3
	Assistant comptable principal	1	Agent des services généraux (1 ^{re} classe)

<i>Unité</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie et classe</i>
Appui au programme			
Section des systèmes d'information	Administrateur réseau chargé de la sécurité des données	1	P-3
Total		22	

VIII

Renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique »²⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁵;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²⁶;

IX

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2014-2015

Ayant examiné la note du Secrétaire général intitulée « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2014-2015 »²⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁷;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁸;
3. *Approuve* l'octroi à l'Institut, pour l'exercice biennal 2014-2015, d'une subvention de 577 800 dollars (avant actualisation des coûts) qui sera prélevée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les crédits correspondants ayant déjà été prévus au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour ledit exercice;

²⁵ A/68/506.

²⁶ A/68/7/Add.8.

²⁷ A/68/80.

²⁸ A/68/7/Add.1.

X**Centre du commerce international**

Ayant examiné le projet de budget-programme du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2014-2015²⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁰,

1. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁰;
2. *Décide* d'approuver le montant de 39 913 900 dollars (la part de l'Organisation des Nations Unies, soit 36 960 271,4 francs suisses au taux de change de 0,926 franc suisse pour 1 dollar) demandé au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015;

XI**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2013**

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2013³¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³¹;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³²;

XII**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions**

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions³³, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³³;
2. *Fait siennes*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³⁴;
3. *Approuve* l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant net de 4 741 900 dollars, dont 1 159 200 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 3 579 900

²⁹ A/68/6 (Sect. 13) et Add.1.

³⁰ A/68/7/Add.6.

³¹ A/68/380.

³² A/68/7/Add.2.

³³ A/68/634.

³⁴ A/68/7/Add.15.

dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme) et 2 800 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, montant qui sera prélevé sur le fonds de réserve, et approuve également l'ouverture d'un crédit de 61 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

4. *Approuve également* la création, à compter du 1^{er} janvier 2014, de deux nouveaux postes P-3 au chapitre 24 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015;

XIII

Prévisions révisées comme suite à l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 révisées comme suite à l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels³⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³⁵;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁶;

XIV

Prévisions révisées se rapportant au forum politique de haut niveau pour le développement durable

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans sa résolution 67/290, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable »³⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁸,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général³⁷;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁸;
3. *Décide* d'ouvrir au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 un crédit d'un montant de 754 600 dollars, qui sera imputé sur le fonds de réserve;

³⁵ A/68/385.

³⁶ A/68/7/Add.5.

³⁷ A/68/365 et Add.1.

³⁸ A/68/7/Add.14.

XV**Application des recommandations relatives au renforcement de la sécurité des systèmes informatiques au Secrétariat**

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application des recommandations relatives au renforcement de la sécurité des systèmes informatiques au Secrétariat³⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³⁹;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴⁰;

XVI**Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2013**

Ayant examiné l'état des incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2013⁴¹ présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴²,

1. *Rappelle* sa résolution [68/253](#) du 27 décembre 2013;
2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général⁴¹;
3. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴²;

XVII**Montant global du budget cofinancé du Corps commun d'inspection**

Approuve pour le Corps commun d'inspection, pour l'exercice biennal 2014-2015, un budget d'un montant global de 14 026 200 dollars;

XVIII**Montant global du budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale**

Approuve pour la Commission de la fonction publique internationale, pour l'exercice biennal 2014-2015, un budget d'un montant global de 19 145 500 dollars;

³⁹ [A/68/552](#).

⁴⁰ [A/68/7/Add.11](#).

⁴¹ [A/C.5/68/3](#).

⁴² [A/68/7/Add.4](#).

XIX

Montant global du budget cofinancé du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Prend note du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant global de 5 857 500 dollars;

XX

Montant global du budget des activités cofinancées du Département de la sûreté et de la sécurité

Approuve pour le Département de la sûreté et de la sécurité, pour l'exercice biennal 2014-2015, un budget cofinancé d'un montant global de 275 551 200 dollars, se répartissant comme suit :

- a) Dispositifs de sécurité sur le terrain : 245 057 500 dollars;
- b) Services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 30 493 700 dollars;

XXI

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et des taux d'inflation⁴³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴⁴,

Prend note des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et des taux d'inflation;

XXII

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 22 338 043 dollars⁴⁵.

⁴³ A/68/659.

⁴⁴ A/68/7/Add.24.

⁴⁵ Voir A/C.5/68/SR.25 et 26.

Projet de résolution III Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

A

Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2014-2015

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2014-2015 :

1. Des crédits d'un montant total de 5 530 349 800 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	117 599 800
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	673 012 400
Total partiel	790 612 200
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3. Affaires politiques	1 197 957 200
4. Désarmement	24 729 600
5. Opérations de maintien de la paix	113 454 400
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 160 600
Total partiel	1 344 301 800
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7. Cour internationale de Justice	52 344 800
8. Affaires juridiques	47 809 200
Total partiel	100 154 000
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9. Affaires économiques et sociales	163 049 600
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	11 579 100
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	17 000 300
12. Commerce et développement	147 132 500
13. Centre du commerce international	39 913 900
14. Environnement	34 963 500
15. Établissements humains	23 260 700
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	43 883 000
17. ONU-Femmes	15 328 500
Total partiel	496 111 100

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18. Développement économique et social en Afrique	151 633 600
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	103 764 400
20. Développement économique en Europe	71 706 300
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes.	116 669 900
22. Développement économique et social en Asie occidentale	70 189 500
23. Programme ordinaire de coopération technique.	58 449 700
Total partiel	572 413 400
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
24. Droits de l'homme	174 785 600
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance.	91 496 800
26. Réfugiés de Palestine	55 227 500
27. Aide humanitaire	31 581 400
Total partiel	353 091 300
<i>Titre VII. Information</i>	
28. Information	188 443 900
Total partiel	188 443 900
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29. Services de gestion et d'appui	657 782 400
Total partiel	657 782 400
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30. Contrôle interne.	40 552 300
Total partiel	40 552 300
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31. Activités administratives financées en commun	11 357 800
32. Dépenses spéciales.	143 660 200
Total partiel	155 018 000
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	75 268 700
Total partiel	75 268 700
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34. Sûreté et sécurité	241 370 100
Total partiel	241 370 100

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35. Compte pour le développement	28 398 800
Total partiel	28 398 800
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36. Contributions du personnel	486 831 800
Total partiel	486 831 800
Total	5 530 349 800

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2014-2015, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

B **Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2014-2015**

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2014-2015 :

1. Les recettes autres que les contributions des États Membres s'élèvent à un montant total de 523 145 000 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	491 185 600
2. Recettes générales	31 228 200
3. Services destinés au public	731 200
Total	523 145 000

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de

publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C

Financement des crédits ouverts pour l'année 2014

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2014 :

1. Les crédits ouverts au budget, soit 2 765 174 900 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (5 530 349 800 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus le montant de 169 511 300 dollars correspondant à l'augmentation nette résultant de la révision des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013, qu'elle a approuvée par ses résolutions [68/245 A](#) du 27 décembre 2013 et [67/269](#) du 28 juin 2013, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, au moyen des montants suivants :

a) 21 174 100 dollars correspondant à la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015 dans la résolution B ci-dessus, soit 15 979 700 dollars, majorée de l'augmentation des recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvée pour l'exercice biennal 2012-2013 dans sa résolution [68/245 B](#) du 27 décembre 2013, soit 5 194 400 dollars;

b) 40 069 800 dollars correspondant au solde inutilisé de l'exercice biennal 2012-2013 pour le Compte spécial du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994, le Compte spécial du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, l'application de l'alinéa d) de l'article 3.2, ainsi que des articles 5.3 et 5.4 des Règlement financier et règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies étant suspendue;

c) 26 648 200 dollars correspondant à un solde créditeur du Compte spécial créé par la résolution [3049 A \(XXVII\)](#) du 19 décembre 1972 porté au crédit du Fonds général;

d) 23 141 000 dollars correspondant à un solde créditeur résultant de l'annulation d'engagements de l'exercice biennal 2010-2011, l'application de l'alinéa d) de l'article 3.2, ainsi que des articles 5.3 et 5.4 des Règlement financier et règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies étant suspendue;

e) 2 823 653 100 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres conformément à sa résolution [67/238](#) du

¹ [ST/SGB/2013/4](#).

24 décembre 2012, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 271 692 300 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se répartit comme suit :

a) 245 592 800 dollars représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015 dans la résolution B ci-dessus;

b) 25 915 500 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2012-2013 approuvée dans la résolution [68/245 B](#);

c) 184 000 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2012-2013 approuvée dans la résolution [67/269](#) du 28 juin 2013.

Projet de résolution IV Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2014-2015

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, ainsi que du paragraphe 3 de la présente résolution, à contracter pendant l'exercice biennal 2014-2015 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2014-2015;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Art. 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 200 000 dollars;

ii) Aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Art. 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (Art. 30 du Statut), à concurrence de 50 000 dollars;

iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (par. de l'Article 13 du Statut), à concurrence de 40 000 dollars;

iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (par. 7 de l'Article 32 du Statut), à concurrence de 410 000 dollars;

v) Aux dépenses entraînées par les activités menées par la Cour ou ses chambres ailleurs qu'à La Haye (Art. 22 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars;

c) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004, à concurrence de 1 million de dollars au total pour l'exercice biennal 2014-2015;

2. *Décide* que le Secrétaire général fera rapport au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à elle-même, à ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, sur toutes les dépenses engagées en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivées, et lui présentera des demandes de crédits supplémentaires concernant ces engagements;

¹ ST/SGB/2013/4.

3. *Décide également* que, pour l'exercice biennal 2014-2015, si le Secrétaire général doit, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, engager au titre du maintien de la paix et de la sécurité des dépenses d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle a interrompu sa session ou n'est pas en session, convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

Projet de résolution V

Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015

L'Assemblée générale,

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 150 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2014-2015;

2. Les États Membres verseront des avances au Fonds de roulement selon le barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour déterminer les contributions des États Membres au financement du budget pour 2014;

3. Viendront en déduction de ces avances :

a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et en 1960;

b) Les avances en espèces que les États Membres ont versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013 en application de sa résolution [66/250](#) du 24 décembre 2011;

4. Si le total des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013 excède le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 de la présente résolution, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'exercice biennal 2014-2015;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui seraient nécessaires pour financer les crédits ouverts en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées au fur et à mesure du recouvrement des contributions;

b) Les sommes qui seraient nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés dans ses résolutions, en particulier la résolution [68/249](#) du 27 décembre 2013, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2014-2015, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget les montants nécessaires pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Les sommes qui seraient nécessaires pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances dépassant ce montant pourront être versées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les sommes qui seraient nécessaires pour couvrir le versement de primes d'assurance payables d'avance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué,

étant entendu que pendant toute la durée des polices, le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice biennal les crédits requis pour couvrir les primes dues au titre de l'exercice considéré;

e) Les sommes qui seraient nécessaires pour que le Fonds de péréquation des impôts puisse couvrir les obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts aura été crédité des sommes attendues;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 de la présente résolution serait insuffisante pour faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice biennal 2014-2015 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution [1341 \(XIII\)](#) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.